

MM. les Présidents de Fédération

C/16/087

Objet : Projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Le projet de loi « montagne » va être examiné par l'Assemblée Nationale à compter du lundi 10 octobre 2016.

Alors qu'il entend renforcer les politiques environnementales à travers la modification de la réglementation sur les parcs naturels nationaux, le texte adopté par la commission des affaires économiques envisage de créer une zone de sanctuarisation au détriment de toutes les activités susceptibles de s'exercer en zone de montagne. Cette disposition s'inscrit donc en parfaite contradiction avec la nouvelle vision de la biodiversité issue des débats sur la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, vision selon laquelle préservation de la nature et respect des usages doivent aller de pair.

Vous comprendrez qu'il convient de s'opposer à cette disposition. Le délai limite de dépôt des amendements est le jeudi 06 octobre 2016 à 16 heures. Il y a donc urgence à contacter vos députés pour déposer, puis défendre le projet d'amendement qui figure en pièce jointe.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président de la FNC



Willy SCHRAEN

Le Président de l'ANCM



Jean-Luc FERNANDEZ